Collège Elisée Mousnier

Le Principal
Collège Elisée Mousnier
Aux
Parents d'élève de 3ème

Cognac, le 15 septembre 2016

OBJET : Période en milieu professionnel

Dans le cadre du programme de préparation à l'orientation des élèves de 3ème, il est prévu une période en milieu professionnel.

Cette période a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, et contribuer à donner un sens à cette éducation en favorisant le contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel.

Pour ce faire, les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail.

Pour cette année scolaire, tous nos élèves de troisième (âgés de 14 ans et plus) effectueront cette période **du LUNDI 23 au VENDREDI 27 JANVIER 2017**.

Les élèves doivent trouver, avec l'aide de leurs parents et de leur enseignant référent, une structure d'accueil (entreprise, administration, commerçant, activité libérale etc.) qui leur permettra de répondre à leurs interrogations sur le quotidien de tel ou tel métier (horaires, avantages, inconvénients, parcours scolaire, formation, compétences nécessaires, etc.)

Cette démarche doit se faire dès aujourd'hui car elle demande beaucoup de temps, il ne faut surtout pas attendre mais être très actif dans sa recherche.

Il sera demandé à l'élève de compléter un livret de stage pour une restitution dont les modalités seront arrêtées prochainement.

Une déduction ou une remise d'ordre sera appliquée aux élèves demi-pensionnaires sur la période définie, sauf pour ceux qui prendraient leurs repas au collège (**merci de le signaler à l'avance)**.

Je vous joins : - Un courrier destiné aux responsables professionnels.
- une convention de stage d'observation

Démarche :

- Faire signer la convention par le professionnel.
- Signer vous-même la convention
- Faire signer la convention par votre enfant.
- Votre enfant la rapportera à son professeur principal.
- Je la signerai.
- Une copie de la convention lui sera rendue pour vous, une autre sera envoyée au professionnel.

N.B. : le carnet de bord à tenir par l'élève pendant son stage sera disponible en format word (.doc), pdf, et .odt sur le site du collège. Au choix, ils pourront le télécharger et le compléter de manière numérique ou l'imprimer et le compléter à la main.
N.B. : les élèves devront veiller à faire remplir par leur maître de stage la fiche « Appréciation – Evaluation du stage » à l'issue de la séquence d'observation.

.

F. LACHAISE